

CR commission Education à l'environnement et au territoire

Le 14 octobre 2014, au centre d'initiation des Hauts-Besnières

Contact : Eléna MAUSSION e.mauSSION@parc-naturel-chevreuse.fr – Frédéric POUZERGUES f.pouzergues@parc-naturel-chevreuse.fr

Ordre du jour

- Point d'information sur les projets en cours,
- Atelier de travail sur 3 thèmes d'actualité : Les nouvelles activités périscolaires - Programme Conseil en énergie partagée – Programmes de réduction des phytosanitaires (objectifs ZéroPhyto, ...)

Présentation du lieu de réunion : La maison des Hauts-Besnières



La maison des Hauts-Besnières située en plein cœur de la forêt de Rambouillet, sur la commune de La-Celle-les-Bordes, accueille tout au long de l'année des classes pour des séjours nature de 2 et 5 jours, en pension complète.

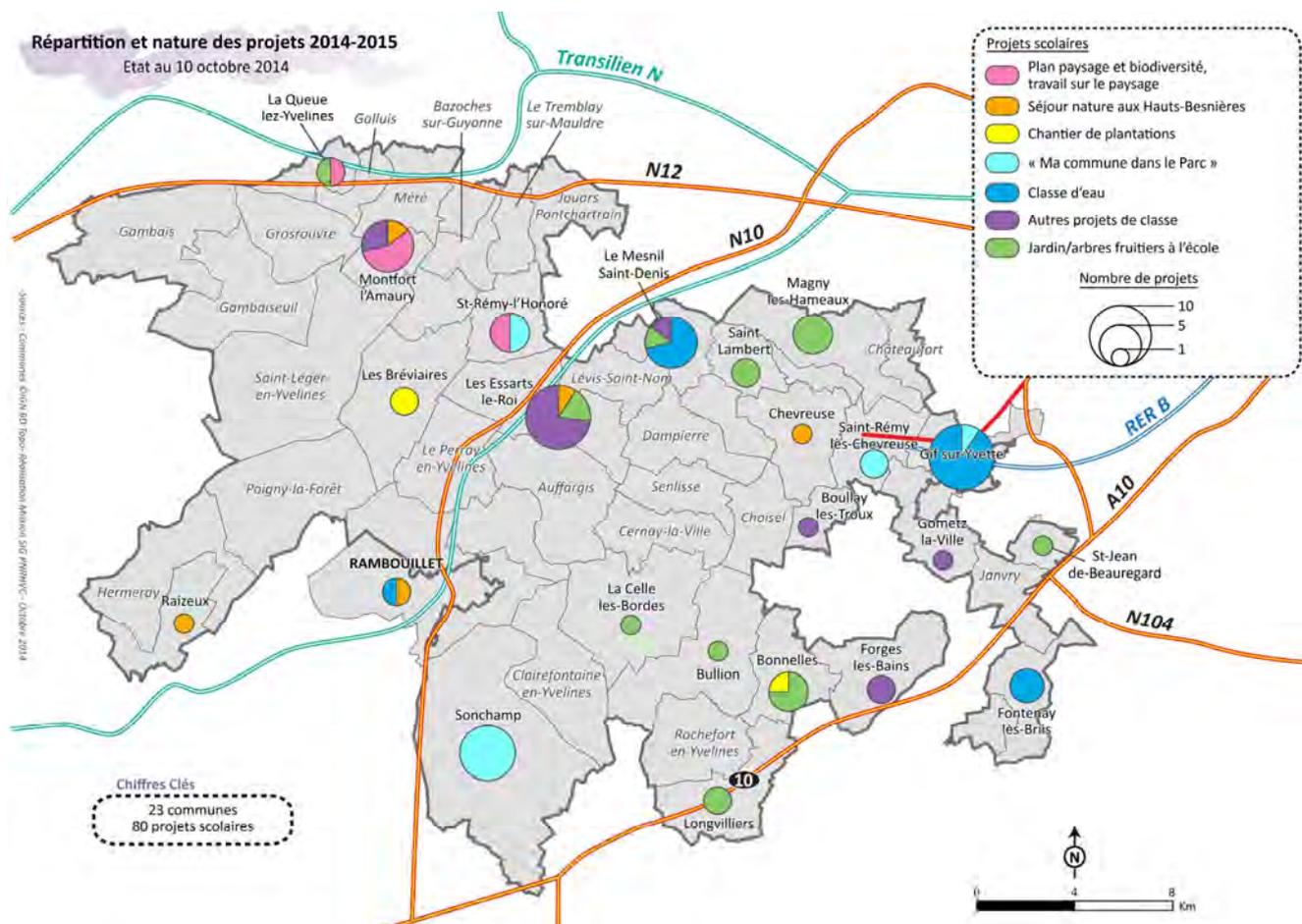
Grâce à une démarche pédagogique active et une réelle immersion dans l'environnement forestier, les élèves découvrent la richesse des milieux naturels. Les séjours sont animés par la mission Education du Parc et/ou l'association Ville Verte.

Informations sur le site Internet du Parc : <http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/voyage-yvelines.html>

Renseignements : Eléna MAUSSION e.mauSSION@parc-naturel-chevreuse.fr

Points sur les projets en cours

Aujourd'hui, la mission Education du Parc avec l'appui des acteurs éducatifs du territoire, accompagne **85 projets scolaires, sur 25 communes du territoire.**



>Un courrier sera envoyé en commune pour informer les maires et les élus en charge des affaires scolaires des projets menés.

>**La prochaine commission restreinte se tiendra le mardi 18 novembre 2014.** (Autre session prévue en janvier/février)

Dossier téléchargeable sur le site du Parc <http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/animation-pedagogique.html>

Contact : Eléna MAUSSION e.mauSSION@parc-naturel-chevreuse.fr – Frédéric POUZERGUES f.pouzergues@parc-naturel-chevreuse.fr

Tables thématiques

> 3 thèmes d'actualité : **Les nouvelles activités périscolaires - Conseil en énergie partagée – Objectif ZéroPhyto**

> 2 questions de réflexion/d'échanges collectifs : Quels sont les atouts et limites du dispositif ? Quels moyens développer pour engager une dynamique collective et locale (outils/supports de sensibilisation, démarche d'information, ...) ?

Conseil en énergie partagée (CEP)



Éléments de contexte

Le CEP est un **dispositif proposé aux collectivités afin d'améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique du patrimoine public des communes**. L'ADEME a créé ce dispositif pour aider les communes de moins de 10 000 habitants à réduire leurs dépenses d'énergie.

Au niveau local, le Parc travaille avec l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat) basée à Magny-les-Hameaux. Un technicien spécialisé en énergie réalise, dans un premier temps, un bilan énergétique (bâtiments communaux, éclairage public, flotte de véhicules) et fait des préconisations d'actions avec et sans investissements et assure ensuite pendant trois ans un suivi énergétique du patrimoine et des projets des communes. Le CEP inclut un volet sensibilisation, très important pour que les économies d'énergie soient effectivement au rendez-vous.

>**18 communes** sont ou ont été impliquées dans le dispositif sur le PNR.

>*Charte du Parc : La Charte consacre l'axe 2 au changement climatique. Son ambition est d'accompagner le territoire dans la transition énergétique grâce à une démarche basée sur 3 volets : la sobriété (économie d'énergie), l'efficacité (optimisation énergétique) et le développement des énergies renouvelables.*

Table animée par Frank Sentier, directeur de l'ALEC frank.sentier@energie-sqy.com - <http://www.energie-sqy.com/>

Betty Houguet, mission Eco-cité du Parc naturel b.houguet@parc-naturel-chevreuse.fr

Compte rendu des échanges

Atouts du dispositif

Mailing – Newsletter de l'ALEC

Associer travaux de rénovation et sensibilisation des usagers des bâtiments

Base de travail intéressante – Donne des idées

Possibilité de mesurer l'efficacité des actions

Coût peu élevé

Points soulevés à améliorer

Manque d'infos des usagers/utilisateurs

Manque d'infos des élus à la communication/aux scolaires

Manque de connaissance du dispositif par les élus/agents des communes

Possibilité de sensibilisation et d'animation de l'ALEC pas assez connue et utilisée.

Question : comment franchir le cap de

l'engagement/action des particuliers s'ils n'ont pas d'intérêt financier direct ?

Moyens à engager pour développer une dynamique collective

Diffusion de l'information

- Développer les affichettes/pictogrammes
- Présenter des exemples dans les bulletins municipaux
- Participer au forum des associations - Animer des stands dans les centres commerciaux
- Mieux diffuser la Newsletter de l'ALEC au sein de l'équipe municipale
- Mettre infos sur l'ALEC dans la mallette des nouveaux arrivants
- Intégrer davantage l'actualité de l'ALEC dans les supports de communication Parc

Formation / accompagnement des publics

- Mettre en place des visites concrètes pour sensibiliser (enfants/adultes)
- Sensibiliser les associations aux usages des bâtiments communaux - Cibler les usagers des bâtiments publics
- Former/informer les agents communaux des services d'urbanisme
- Sensibiliser de façon transversale et sans « donner de leçons » : associer les éco-gestes à d'autres thématiques plus ludiques/loisirs
- Mettre en place des référents énergie dans les écoles, pour faire le lien entre les enfants (+ faire remonter les propositions aux conseils d'école et conseils municipaux)
- Inviter le référent CEP dans la commune à assurer la liaison avec les autres élus.



Nouvelles activités périscolaires (NAP)

Eléments de contexte

Positionnement du Parc : Etant donné les moyens humains du service Education, depuis la rentrée et pour ce dispositif : le Parc s'est concentré sur **l'aide au montage de projet et le traitement des dossiers de demandes de subvention** (pas d'engagement dans l'animation directe auprès des publics)

Les NAP touchent tous les domaines d'activités principalement autour du sport, de la culture et des travaux manuels.

>Aujourd'hui, l'environnement est abordé via des thématiques comme le tri/déchets, l'alimentation, l'éco consommation, la nature en ville, le développement durable/empreinte sur la planète et l'aménagement d'un jardin.

Compte rendu des échanges

Atouts du dispositif

- Mobilisation des associations, ressources locales
- Motivation des élus/acteurs de terrain
- Différents projets éducatifs (ex: écocitoyenneté à Gif)
- Ouverture du dialogue entre parents d'élèves et enseignants
- Lancement de projets avec l'équipe enseignante (ex : jardin) car prise en charge par la commune >continuité scolaire-périscolaire
- Dispositif adapté à la découverte de nouveaux ateliers d'intérêt commun de sensibilisation à l'environnement
- La reprise d'un sujet / thématique sur plusieurs créneaux horaires permet aux enfants de vivre une progression dans les activités (ex : construction d'un nichoir)

Limites du dispositif

- Manque de moyens financiers et humains (animateurs qualifiés), coût des activités, matériels (locaux)
- Implication relative du corps enseignant
- Manque de continuité entre l'école/les TAPS – anticiper/gérer la redondance des thématiques
- Difficultés à mettre en œuvre des animations en adéquation avec la durée des TAPS
- Locaux souvent inadaptés et/ou insuffisant
- Fatigue de l'enfant
- Différents formats d'une commune à l'autre
- Communication délicate entre les acteurs concernés : école, mairie, association.
- Questionnement sur la pérennité du dispositif
- Perturbation des associations locales, notamment sportives.

Moyens à engager pour développer une dynamique collective

- Coordination des animateurs entre communes pour garantir des temps pleins
- Formation des animateurs déjà présents sur les communes et sensibilisation des équipes d'animation autour de la nature
- Création de modules à thèmes « clé en main » avec plusieurs contenus pour « tenir » sur l'année
- Inventaire des personnes ressources, faire intervenir le tissu communal
- Mobilisation du Parc pour centraliser les projets/formations/outils, donner une vision globale des projets en cours pour permettre les échanges entre animateurs, transferts de compétences, mutualisation d'outils
- Mise en relation avec des associations locales



Réduction des produits phytosanitaires, ZéroPhyto et autres dispositifs

Eléments de contexte

Les substances actives contenues dans les produits phytosanitaires sont efficaces parce que toxiques.

Elles présentent un risque pour les écosystèmes et potentiellement pour l'homme. Entraînées dans le sol et par les eaux de ruissellement, elles se retrouvent dans les nappes souterraines qui servent à l'alimentation en eau potable et dans nos rivières.

Depuis 2002, les mesures faites dans le cadre des campagnes annuelles « PHYT'EAUX PROPRES Ile de France » à l'aval du PNR indiquent une qualité moyenne de l'Yvette et de la Rémarde.

C'est pourquoi le Parc a initié en 2012, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Régional d'Ile-de-France, le programme « Objectif Zéro Phyto » à destination des communes volontaires situées sur le bassin versant de ces deux rivières et qui n'étaient pas déjà impliquées dans un dispositif similaire.

Ce programme a pour objet de réduire puis supprimer les produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics.

Conçu avec le bureau d'étude ALISEA, qui accompagne sa mise en œuvre, il doit faciliter l'élaboration de plan de gestion sur les espaces communaux et permet aux communes de bénéficier d'outils de communication et du partage d'expériences lors de réunions collégiales. Il est financé à 50% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à 30% par le Parc, 20% étant à la charge des communes.

>14 communes des bassins versants de l'Yvette amont et de la Rémarde amont sont investies dans le programme « Objectif ZéroPhyto ».

>Sur la plupart des autres communes du territoire, l'action est pilotée par différents syndicats sous des appellations différentes : Phyt'eaux Cités, charte Zéro Pesticides.

>Charte du Parc : Axe 1 : gagner la bataille de la biodiversité et des ressources naturelles dans un espace francilien.

Son ambition est de garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés, notamment par la réduction de la pollution des eaux.

Compte rendu des échanges

Atouts du dispositif

- Favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau et de l'environnement
- Mener des actions en faveur de la santé publique

Limites du dispositif

- Temps important demandé aux services techniques pour le désherbage
- Pas ou peu de solutions alternatives
- Demande de la main d'œuvre, problème d'effectifs sur les communes
- Gestion des herbes folles, récurrentes sur les bords de trottoirs
- Difficultés à sensibiliser les particuliers

Moyens à engager pour développer une dynamique collective

- Communiquer dans les bulletins municipaux
- Mutualiser les outils des services techniques des communes
- Sensibiliser les scolaires (-> miser sur l'avenir)
- Prioriser les actions à destination des particuliers/jardins privés, avec le tissu associatif local :



- Organiser des visites de jardins familiaux
- Donner des idées d'alternatives accessibles à tous et concrètes via des supports, brochures et/ou outils,
- Inviter la population à reconsidérer la nature telle qu'elle est, accepter les « herbes folles » en faveur de la biodiversité, ne pas chercher à les maîtriser à tout prix : réaliser des inventaires participatifs (« sauvages de ma rue », inventaire des papillons de jardin (Muséum d'histoire naturelle, ...) sensibiliser à l'intérêt de la prairie, des plantes mellifères, d'un carré de jardin sauvage, ...
- Organiser un évènement fort comme une « journée de sensibilisation » avec une collecte des produits toxiques (acte concret de séparation), une sensibilisation aux effets des produits phytosanitaires sur la santé, la biodiversité, la présentation de solutions alternatives)
- Organiser la projection de films localement

Questionnement : Comment sensibiliser les personnes non sensibles à la réduction des produits phytosanitaires ?

- Animer des stands sur les forums des associations, vide-greniers, fête d'association, ...
- Mener des actions auprès des écoles, accueils de loisirs (avec une restitution à la fête de l'école ce qui permet également de toucher les parents)
- Créer des projets communs de potagers, jardins partagés

Suite et prolongements

Conseil en énergie partagée (CEP)

- Lien vers les CEP <http://energie-sqy.com/collectivites/conseil-en-energie-partage.html>
- DEFI FAMILLE A ENERGIE POSITIVE : à diffuser auprès des habitants

Contact : Laurence MONDON laurence.mondon@energie-sqy.com (flyer en PJ)

L'objectif est de **diminuer de manière ludique et conviviale sa consommation d'énergie d'au moins 8%, juste en adoptant quelques gestes simples sans perdre de confort !**

Au cours de ce défi, des équipes de familles se regroupent entre amis, entre voisins, pour représenter leur entreprise, leur village, leur quartier pour réduire leurs consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipements domestiques uniquement en changeant les habitudes.

Lire la suite sur le site de l'ALEC : <http://energie-sqy.com/particuliers/defi-familles-a-energie-positive.html>

Nouvelles activités périscolaires

- Création d'un **groupe de travail** composé d'élus, d'acteurs éducatifs et d'animateurs pour proposer une ou 2 formations début 2015.

Réduction des produits phytosanitaires, ZéroPhyto et autres dispositifs

- Restitution des réflexions de la commission Education lors d'une réunion collégiale sur le programme Objectif ZéroPhyto au Mesnil Saint Denis le 17/10.
- Réflexion sur des actions concrètes à mener avec les communes, sur la semaine Zéro Pesticides, du 20 au 30 mars
- Présentation de l'opération et/ou des enjeux liés à la réduction des pesticides dans le cadre des « Classes d'eau » menées sur le territoire
- voir quelques sites ressources <http://www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=7339>
<http://www.loiret-nature-environnement.org/zero-pesticide/>
<http://www.zeropesticides.fr/>